

La gazette des Combrailles

Le mot de la présidente

L'année 2009 aura été l'amorce de grands changements et grands renouvellements pour le SICTOM des COMBRAILLES.

Le grand marché de prestations de services concernant les collectes des ordures ménagères, déchets recyclables et objets encombrants, la gestion du site d'enfouissement des Nigennes à Saint Eloy les Mines et celle des déchèteries, change d'attributaire. En effet, à partir du premier janvier 2010, ces missions seront assurées par la société SITA MOS qui succède ainsi au groupe VEOLIA. Le personnel, largement rompu à ces différentes fonctions, est intégralement repris, tel qu'exigé dans l'appel d'offres. Les horaires des déchèteries ne seront pas modifiés, de même que le planning des tournées de collecte sélective et d'ordures ménagères.

Les petits marchés de prestations concernant les points d'apports volontaires ont également été renouvelés en 2009. La société SORECA est toujours chargée de la collecte et du transport du verre, alors que la société ECHALIER assure le service de collecte des papiers, cartons, plastiques et autres.

Vous le savez, le site d'enfouissement de classe II à SAINT ELOY LES MINES ne pourra bientôt plus accueillir les déchets des communes du syndicat. La solidarité et la détermination des délégués et élus du périmètre ont largement contribué à l'obtention de délais d'exploitation supplémentaires, notamment par une belle manifestation de solidarité sur le site, le 1er juillet. Je sollicite chacun une nouvelle fois, en cette fin d'année, pour le même objectif ! Des querelles techniques peu cohérentes sur lesquelles je ne vais pas revenir pourraient lourdement pénaliser notre petit Syndicat, spécialement sur le plan comptable. D'autant plus que cette fin d'exploitation qui nous est imposée de manière peu probante et qui nous oblige à détourner nos déchets vers d'autres exutoires ne peut que contredire « l'esprit » du Grenelle de l'environnement. Toutes les dispositions nécessaires ont cependant été prises, et sous l'impulsion du VALTOM, la réalisation d'un quai de transfert est engagée sur le site.

Outre ces aspects techniques très importants, notre salut ne pourra que passer par le geste du tri et par la réduction à la source. L'opération « Foyers témoins » est un succès encourageant, de même que l'exemplarité de certaines manifestations ponctuelles comme le « Bal de l'Europe » organisé dans un esprit ECO CITOYEN admirable. Une référence pour nous tous !

Claire LEMPEREUR

Du nouveau dans la collecte des déchets

A partir du 1^{er} janvier 2010, le SICTOM des Combrailles met en application son nouveau marché de prestations de services, attribué pour 3 ans à la société SITA Mos. A cette occasion, quelques modifications ont été apportées à la collecte des déchets.

Les modifications apportées par le SICTOM visent à assurer un service économique, adapté aux besoins des usagers, l'exécution du nouveau marché se faisant à personnel constant.

La collecte des ordures ménagères

Aucun changement majeur n'a été apporté à la collecte des déchets résiduels, sinon que les tournées des camions de collecte ont été réparties en deux postes. Cette répartition des tournées en journée permet entre autres de diminuer le matériel nécessaire à la collecte.

Pas d'inquiétude donc si votre bac n'a pas été collecté en matinée, il le sera dans l'après-midi. Des informations complémentaires seront apportées en mairie et par voie de presse pour les tournées concernées par ces changements.

Le service de bennes à encombrants

Tous les habitants du SICTOM bénéficient depuis plusieurs années d'une collecte d'encombrants dans des bennes mises à disposition des communes. Malheureusement, ce service est souvent utilisé de manière abusive par certains usagers qui jettent tout et n'importe quoi dans les bennes, qui sont exclusivement destinées à recevoir des déchets ultimes et non dangereux.

Il n'est pas rare de retrouver dans ces bennes des matériaux recyclables tels que ferraille ou déchets verts, ou des déchets dangereux tels que peinture ou



produits ménagers, qui nous vous le rappelons doivent être amenés en déchèterie pour être valorisés ou traités en toute sécurité.

La mise à disposition des bennes à encombrants (totalement anachronique, faut-il encore le rappeler ?) sera réduite au strict minimum, mais maintenue afin de tenir compte de l'éloignement de certaines communes des déchèteries. Ce redéploiement se fait dans la logique où les installations de proximité que sont les déchèteries acceptent les mêmes déchets et permettent de les envoyer vers des filières appropriées, qu'ils soient valorisables ou pas.

Dans ce numéro :

PAGE 1

- Le mot de la présidente
- Du nouveau dans la collecte des déchets

PAGE 2

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères

PAGE 3

- Le tri des plastiques c'est pas automatique !
- Le grand bal de l'Europe à St-Gervais-d'Auvergne

PAGE 4

- Prévention des déchets : opération foyers témoins, le bilan

la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est la principale source de financement du SICTOM des Combrailles, avec les soutiens financiers pour le tri ainsi que les recettes de revente des matériaux issus du tri sélectif.

Cette taxe est payée pour toute propriété soumise à la taxe foncière bâtie et apparaît donc sur l'avis de la taxe foncière. Elle est basée sur la valeur locative des propriétés, calculée elle-même à partir de leur surface, de leur conception et de leur adresse, puis collectée par le comptable public, qui la reverse ensuite au SICTOM.

La TEOM est calculée en fonction :

- ◆ Du taux unique appliqué sur le territoire du SICTOM « Taux de TEOM »
- ◆ De la valeur locative de la propriété « Base de la taxe foncière »

Le coût de traitement des déchets est resté relativement faible jusqu'il y a quelques années, tant qu'il suffisait de les stocker en simple décharge. Aujourd'hui, les directives européennes, le Grenelle de l'Environnement, imposent le respect de normes de plus en plus strictes pour le traitement des déchets.

Aussi, la gestion des déchets coûte de plus en plus cher avec :

- ◆ La **modernisation des filières d'élimination** existantes
- ◆ Le **développement de nouveaux services** : déchèteries, collectes sélectives
- ◆ L'**augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes** (TGAP)
- ◆ L'**inflation** qui fait augmenter le coût des carburants donc de transport.

Pour freiner cette augmentation, il est donc nécessaire que nos services maîtrisent au mieux leurs dépenses, mais aussi que chacun fasse des efforts de tri et de réduction des déchets.

Le saviez-vous ?

Si le bien soumis à la taxe est loué, le propriétaire peut en récupérer le montant dans les charges locatives.

Le saviez-vous ?

Le papier cadeau n'est pas recyclable, il doit donc être déposé dans votre poubelle classique.

Calcul de la TEOM Montant de la TEOM = Base de taxe foncière x taux de TEOM

TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département: 630 PUY-DE-DOME Commune :

| | Commune | Syndicat de communes | Inter-communalité | Département | Région | Taxe spéciale d'équipement ① | Taxe ordures ménagères ① | TOTAL des cotisations |
|------------------|---------|----------------------|-------------------|-------------|---------|------------------------------|--------------------------|-----------------------|
| Taux 2008 | 10,34 % | % | % | 11,44 % | 4,54 % | 0,12 % | % | 15,08 % |
| Taux 2009 | 10,34 % | % | % | 12,26 % | 4,77 % | 0,125 % | % | 15,08 % |
| Adresse | | | | | | | | |
| Base | 828 | | | 828 | 828 | 828 | | 828 |
| Cotisation | 86 | | | 102 | 39 | 1 | | 125 |
| Adresse | | | | | | | | |
| Base | | | | | | | | |
| Cotisation | | | | | | | | |
| Cotisations 2008 | 84 | | | 92 | 37 | 1 | | 122 |
| Cotisations 2009 | 86 | | | 102 | 39 | 1 | | 125 |
| Variation en % ② | +2,38 % | % | % | +10,87 % | +5,41 % | 0 % | % | +2,46 % |

■ Taux de TEOM

■ Base de taxe foncière

■ Montant de la TEOM

MEMO-TRI :

Tous les papiers propres et secs sont recyclés.

En revanche, les papiers spéciaux (papier peint, papier sulfurisé, etc.), et les papiers souillés ou à usage unique (essuie-tout, mouchoirs en papier, lingette, etc.) ne sont pas recyclables. Ils doivent être jetés dans votre poubelle grise.



Pour le verre, matériau recyclable à 100% et à l'infini, des colonnes spécifiques sont à votre disposition dans toutes les communes du territoire. Ne jeter pas les emballages en verre dans les poubelles grises ou jaunes, sinon le verre ne pourra pas être recyclé.

Le tri des plastiques, c'est pas automatique !

Idée reçue n°10
« On peut trier tous les plastiques »
[FAUX]

Recyclons les idées reçues

A vous de débarrasser la table ?
Et trier bien tous les plastiques !

Mais, les films plastiques et les sacs plastiques...
... ne se recycle difficilement.

Les bouteilles et les flacons en plastique, eux, se trient et se recyclent très bien.

Donc, tu peux trier la bouteille de sauce tomate que tu viens de faire en mangeant six bruschettes...

www.ecoemballages.fr 

Il existe une multitude de types d'emballages plastiques, mais tous ne sont pas recyclables !

Malheureusement, nous constatons sur le terrain, notamment avec le travail de l'ambassadeur du tri, que les consignes de tri ne sont pas toujours respectées, les usagers ayant tendance à croire que tous les emballages en plastique sont recyclables.

Le plastique est une grande famille de matériaux, qui comporte différentes catégories. Parmi elles, seules deux sont actuellement recyclées dans notre centre de tri : le PET, utilisé pour la fabrication des bouteilles transparentes, et le PEHD, présent dans les bouteilles de lait et les flacons de produits ménagers ou d'entretien.

Pour les plastiques, une consigne simple à retenir : **bouteilles et flacons, vides et avec leur bouchon !**

Un mauvais tri, ce sont des tonnes de déchets dirigés en centre de tri pour être valorisés mais qui finalement seront renvoyés en centre d'enfouissement technique. Alors n'oubliez pas que **trier c'est bien, mais que bien trier, c'est mieux !!!**

MEMO-TRI :

Attention, le polystyrène n'est pas recyclable. Pour l'éliminer, vous pouvez le jeter dans votre poubelle classique ou le déposer en déchèterie.

Vous pouvez mettre au recyclage :



Ne pas mettre au recyclage :



Le Grand Bal de l'Europe à St-Gervais d'Auvergne, une manifestation exemplaire

Comme lors de la précédente édition, le SICTOM des Combrailles s'est associé aux organisateurs du Grand Bal de l'Europe pour mettre en place une **collecte sélective des déchets d'emballages** ménagers sur le site du festival. Ce dispositif s'est concrétisé par la mise en place de 2 points d'apport volontaire, dont un sur le site réservé au camping. Sur le site du festival, chaque parquet était équipé d'un point tri composé de 3 poubelles distinctes (une pour le verre, une pour les déchets recycla-

bles et une pour les autres déchets). Tous ces points de collecte ont reçu un affichage spécifique afin que tous les festivaliers puissent trier leurs déchets correctement. Par ailleurs, Cyril BRUNEL, l'ambassadeur du tri du SICTOM, était présent lors de l'ouverture du Grand Bal pour expliquer les consignes de tri aux organisateurs et aux bénévoles tra-



vaillant pour le festival. D'autre part, afin d'être exemplaire en terme de prévention des déchets, les organisateurs du Grand Bal ont décidé, sur proposition du SICTOM, de mettre en place un système de **gobelets réutilisables consignés** (Ecocup). Le SICTOM des Combrailles s'est également équipé de ces Ecocup, qui pourront être mis à disposition lors de l'organisation de diverses manifestations. Les modalités de cette mise à disposition restent à définir.

Prévention des déchets : opération foyers témoins, le bilan



Les déchets,
n'en faites
plus des tonnes !

Il y a un an,
nous diffusions
un appel à can-
didature pour
participer à

l'opération « Foyers témoins » organisée dans le cadre du programme « Agir pour moins de déchets » du VALTOM. Vous avez été **7 foyers du territoire du SICTOM des Combrailles** à répondre à cet appel sur 103 foyers volontaires sur le département.

L'objectif de cette expérimentation était de démontrer que chacun pouvait **réduire ses déchets**, en testant des **gestes anti-déchets** et en évaluant leur efficacité. Pendant 3 mois, ces foyers ont donc pesé leurs déchets, dans un premier temps en gardant leurs habitudes de consommation pour établir un état des lieux, puis après avoir mis en application 3 gestes anti-déchets parmi 10 proposés.

« Par des gestes simples, bien que contraignants quelquefois selon le lieu d'habitation, on peut fortement limiter la production de ses déchets »

Pierre-François

La pesée des déchets avant et après l'adoption de ces gestes a permis d'observer une **diminution significative du poids des poubelles**, grâce à l'adoption des gestes de prévention :

Les actions qui ont eu le plus d'impact sur le poids des poubelles sont la pratique du compostage, avec la possibilité de réduire en moyenne de 40 kg par an et par personne sa production de déchets, l'utilisation du Stop Pub, qui évite 27 kg de papiers dans sa boîte aux lettres, et l'économie de piles, qui réduit la quantité de déchets nocifs à traiter.

« Le fait de peser permet de prendre conscience de ce que l'on jette et encourage encore plus à trouver des astuces pour limiter la production de déchets »

Pierre-François

Le but de cette opération était de démontrer par l'exemple que les gestes de prévention sont accessibles à chacun d'entre nous et qu'ils sont efficaces. Objectif atteint ! Reste à diffuser le message autour de nous pour que chacun s'approprie des gestes de prévention et ce, dans un but commun : **limiter notre production de déchets et réduire leur nocivité.**

« Sincèrement, je pensais que l'opération n'apporterait rien de nouveau. En fin de compte, c'est plutôt positif. Cela m'a permis de mettre un chiffre sur les quantités de déchets produits. Je continue également les gestes tels que la réutilisation des sacs plastiques, le compostage et le bon conditionnement des produits. »





Virginie

Dans cette dynamique, l'expérience a été étendue au public jeune avec l'opération « Ecoles témoins », à laquelle participe l'école La Roche de Saint-Eloy les Mines. L'occasion pour les enfants, citoyens de demain, d'être sensibilisés à la prévention et d'agir pour réduire leurs déchets à l'école.

Pour connaître tous les résultats de l'opération « Foyers témoins » et en savoir plus sur le dispositif « Ecoles témoins » et le programme « Agir pour moins de déchets » :
www.moinsdedechets.com

Les 10 gestes de prévention proposés :

1. Mieux choisir produits et emballages
2. Réutiliser les sacs
3. Utiliser le stop pub
4. Limiter les impressions papier
5. Boire l'eau du robinet
6. Utiliser des piles rechargeables
7. Réutiliser les objets
8. Composter des déchets organiques
9. Choisir des produits labellisés
10. Gestes alternatifs: fabrication de produits maison, couches lavables...

| | Avant | Après | |
|----------------------------|---|---|-----------------------------------|
| Déchets résiduels | 3 kg | 2,6 kg | par personne |
| - 13 % |  |  | - 0,4 kg par personne et par mois |
| Déchets recyclables | 6,9 kg | 2,6 kg | par personne |
| - 62 % |  |  | - 4,3 kg par personne et par mois |

Résultats du SICTOM des Combrailles

**SICTOM
des Combrailles**

Hôtel de ville
63700 MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE
Tél./Fax 04 73 85 95 74


PUY-DE-DÔME
CONSEIL GÉNÉRAL

ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

 **ECO
EMBALLAGES**